

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MATANE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES**

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2013-01

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 3 octobre 2013 le **règlement numéro 2013-01 sur les frais de déplacements des élus et des employés municipaux**;
- Ce règlement a été adopté en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* ainsi que le *Code municipal du Québec* ;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance ;
- Le règlement numéro 2013-01 entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Baie-des-Sables, ce 15 octobre 2013.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier